

DEPARTEMENT  
de la  
CHARENTE-MARITIME

VILLE DE ROYAN

69063

Avenant: BOSSUET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
17 MAI 1969  
COURRIER  
MEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 9 MAI 1969

OBJET :  
Autorisation de  
cession du droit  
de placer des siè-  
ges sur les prome-  
nades publiques de  
la Ville de ROYAN.

Le neuf mai mil neuf cent soixante neuf, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean de LIPKOWSKI, Maire, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, d'après convocations faites le 2 mai 1969.

ETAIENT PRESENTS : MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LANUSSE, COLLE, BOUCHET, NAULIN, BETOUS, BOUDEX, GACHET, BROTRÉAU, POUGET, Mme BIDEAU, MM. VULTAGGIO, DOMECCQ, REIX, BERLAND, STIPAL, CAMBLONG, NARTEAU.

Représenté : M. BISCAYE par M. CAMBLONG.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 19 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. le Dr GACHET ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Par lettre du 30 mars 1969, M. Georges BALLANGER, domicilié à NICE, 5, rue de la Paix, demandait au Conseil Municipal de la Ville de ROYAN de bien vouloir l'autoriser à céder à Madame BOSSUET domiciliée à ROYAN, 33, rue Jules Lehuchet, les droits qu'il détient d'un contrat de cession signé par la Commune en date du 5 juin 1968, approuvé par M. le Sous-Préfet de ROCHEFORT SUR MER le 25 juin 1968, l'autorisant à exploiter le droit de placer des sièges sur les promenades publiques de la Ville de ROYAN.

Par lettre du même jour, Madame BOSSUET a présenté sa candidature en accord avec M. Georges BALLANGER pour succéder à ce dernier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la demande des intéressés,

DECIDE :

- d'accepter la substitution à compter du 1er janvier 1969 à Monsieur Georges BALLANGER, bénéficiaire de l'exploitation du droit de placer des sièges sur les promenades publiques de la Ville de ROYAN dans tous ses droits et obligations, de Madame BOSSUET.



MAIRIE DE ROYAN DE PLACER DES SIEGES SUR LES PROMENADES PUBLIQUES DE LA VILLE

- 17 -

DE ROYAN

TELEPHONE : 05.31.04



**ENTRE** : Monsieur Jean-Noël de LIEPINSKI  
Officier de la Légion d'Honneur  
Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères  
Maire de ROYAN, agissant en cette qualité,  
dûment autorisé par délibération en date du 9 MAI 1969

**ET** : Madame BOSSUST  
domiciliée à ROYAN, 33, rue Jules Lemaître.

IL A ETE CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1er.** - Monsieur Georges BALLANGER, domicilié à NICO, 5, rue de la Paix, déclare vouloir céder, sous réserves de l'accord du Conseil Municipal de la Ville de ROYAN, à Madame BOSSUST, domiciliée à ROYAN, 33, rue Jules Lemaître, à compter du 1er janvier 1969, ses droits au traité de concession "du droit de placer des sièges sur les promenades publiques de la Ville de ROYAN" signé en date du 5 juin 1968, approuvé par Monsieur le Sous-Préfet de ROCHESORT le 25 juin 1968.

**ARTICLE 2.** - Le nouveau bénéficiaire prend l'engagement :

- de remplir toutes les obligations qui pindaient à Monsieur Georges BALLANGER par le traité visé à l'article 1er ci-dessus, sans aucune exception ni réserve
- d'accepter une révision des prix à compter de 1969 valable pour les années 1969 et 1970, soit 1 300 F au lieu de 1 000 F consentis annuellement à M. BALLANGER. Cette redevance restera révisable en 1971-1973 et 1976.
- d'acquitter toute redevance ayant trait à cette cession.

**ARTICLE 3.** - Tout droit de timbre et d'enregistrement sont à la charge du nouveau bénéficiaire.

Fait à ROYAN, le 9 MAI 1969

Le Bénéficiaire,

Le Maire,  
Pour le Maire,  
l'Adjoint-Délégué

*Lu et approuvé*



**VU**

ROCHESORT-MER, le  
Le Sous-Préfet.

*[Signature]*  
9 MAI 1969